

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2267

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

I. - A la première phrase de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« médicalisée ».

II. - En conséquence, à la deuxième phrase, procéder à la même suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La médecine est faite pour soigner ou soulager, pas pour tuer, y compris quand cela est demandé par le patient.